



Vu le 03/03/2016  
Le CE. Jean Dumeu



Région Nord / Pas-de-Calais  
Département du Nord  
Arrondissement de Lille

## Commune de CARNIN

Revision Allégée  
du Plan Local d'Urbanisme

FÉVRIER 2015

# BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE


**Conformément à la délibération du 26 septembre 2014, la concertation a été organisée selon les modalités suivantes :**

**- 1 - Affichage en mairie de la présente délibération :**


La délibération qui prescrit la révision allégée du PLU de Carnin a été affichée en mairie du 06 /10 /2014 au 07 / 11 / 2014.

**- 2 - Mise à disposition du dossier au public au fur et à mesure de son élaboration :**

Comme l'indique le site internet de la ville de Carnin, le dossier de révision allégée du PLU est consultable en mairie, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures - 14 heures à 17 heures et le samedi matin de 10 heures à 12 heures. Cette mise à disposition du dossier s'est déroulée du 06 /10 /2014 jusqu'à l'arrêt de projet.



**CARNIN**  
 DEPARTEMENT DU NORD  
 CANTON DE SECLIN SUD  
**985** habitants  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE DEULE  
 Maire, Eliane DELBECQ




---

<p><b>Plan local d'urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision allégée n° 1 du P.L.U</li> <li>• Délibération de la révision allégée n°1 du PLU</li> <li>• Approbation de la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme</li> <li>• Délibération de la modification simplifiée n° 2 du PLU approbation</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Révision allégée n° 1 du P.L.U</b></p> <p style="text-align: center;">COMMUNE DE CARNIN</p> <p style="text-align: center;">Révision Allégée du PLU</p> <p>Par délibération en date du 26 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme et a défini les modalités de concertation.</p> <p>Cette procédure a pour effet la redéfinition des limites des zones I AU et N au lieu-dit route d'Annoeuillin.</p> <p>La finalité du projet est de permettre le passage des parcelles A 1279 et A 1280 de la zone N (Naturelle) en zone IAU (A Urbaniser).</p> <p>Pendant toute la durée du projet, le public est informé que le dossier est consultable à la mairie de CARNIN, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures - 14 heures à 17 heures et le samedi matin de 10 heures à 12 heures.</p> <p>Un registre spécifique sera mis à la disposition du public où toutes les observations pourront être consignées.</p>	<p><b>Articles récents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Samedi 20 Décembre – Repas dansant et remise de colis aux aînés</li> <li>• Samedi 6 décembre - Spectacle de fin d'année !!!</li> <li>• Vendredi 5 Décembre – Hommage aux "Morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie</li> <li>• Samedi 29 novembre - Marché de Noël</li> <li>• Samedi 29 novembre - Collecte banque alimentaire</li> </ul> <p><a href="#">Liste complète</a></p>
<p><b>Nous contacter</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous contacter</li> </ul>		<p><b>Archives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• janvier 2015 (5)</li> <li>• décembre 2014 (2)</li> <li>• octobre 2014 (1)</li> <li>• août 2014 (2)</li> <li>• juillet 2014 (3)</li> <li>• juin 2014 (2)</li> <li>• mai 2014 (3)</li> <li>• avril 2014 (1)</li> <li>• mars 2014 (1)</li> <li>• décembre 2013 (8)</li> <li>• novembre 2013 (3)</li> <li>• août 2013 (1)</li> <li>• juillet 2013 (2)</li> <li>• juin 2013 (2)</li> <li>• mai 2013 (4)</li> <li>• avril 2013 (2)</li> <li>• février 2013 (1)</li> <li>• janvier 2013 (2)</li> <li>• décembre 2012 (4)</li> <li>• novembre 2012 (2)</li> <li>• octobre 2012 (1)</li> <li>• septembre 2012 (1)</li> </ul>
<p><b>Vie locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre des délibérations</li> <li>• Associations</li> <li>• Commerces</li> <li>• Les élus et leurs fonctions</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Centre de Loisirs Valérie Martin</li> <li>• Le mot du Maire</li> <li>• LE CARNINOIS</li> </ul>		
<p><b>Agenda</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nos rendez-vous</li> </ul>		
<p><b>Vie pratique</b></p>		

**- 3 - Publication d'un article dans la presse locale :**

Comme le montre l'extrait suivant, la révision du PLU de Carnin a fait l'objet d'un article dans la Voix du Nord et Nord Eclair en date du 14 / 10 / 2014.

---

## COMMUNE DE CARNIN

### Révision Allégée du PLU

---

Par délibération en date du 26 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme et a défini les modalités de concertation.

Cette procédure a pour effet la redéfinition des limites des zones 1 AU et N au lieu-dit route d'Annœullin.

La finalité du projet est de permettre le passage des parcelles A 1279 et A 1280 de la zone N (Naturelle) en zone 1AU (A Urbaniser).

Pendant toute la durée du projet, le public est informé que le dossier est consultable à la mairie de CARNIN, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et le samedi matin de 10 heures à 12 heures.

Un registre spécifique sera mis à la disposition du public où toutes les observations pourront être consignées.

---

1278226000

#### **- 4 - Mise à disposition en mairie d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques :**

Comme l'indique le site internet de la ville de Carnin, un registre spécifique a été mis à la disposition du public où toutes les observations ont été consignées. Ce registre a été ouvert du 06 /10 /2014 jusqu'à l'arrêt de projet.

Aucune observation n'a été consignée !

#### **- 5 - Organisation d'une réunion publique :**

Une réunion publique sera organisée dans les semaines à venir, suite à une invitation :

- distribuée dans toutes boîtes aux lettres,
- publiée dans la presse locale,
- mentionnée sur les panneaux d'information répartis sur le territoire communal.

**Parallèlement à cette concertation de la population, les actions suivantes ont également été menées :**

- L'examen au cas par cas de l'autorité environnementale qui a conclu que la révision allégée du PLU de Carnin n'est pas soumise à évaluation environnementale, confère l'avis de la DREAL en date du 24 décembre 2014.
- L'affichage de la délibération relative à la révision allégée du PLU de Carnin en mairie de Bauvin pour trente jours minimum à partir du 13 octobre 2014.
- L'information de l'ensemble des Personnes Publiques Associées du lancement de la révision allégée du PLU de Carnin, par courrier en date de 8 octobre 2014

**Au regard de ces différentes actions, nous pouvons conclure que la révision allégée du PLU de Carnin a fait l'objet d'une très large concertation qui n'a générée aucune observation.**



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service  
Energie, Climat, Logement,  
Aménagement des Territoires

Division  
Aménagement des Territoires

**Décision de non soumission à évaluation environnementale  
de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme  
de Carnin**

**Le Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, et notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.121-10, L.121-15 et R.121-14 à R.121-18 ;

Vu le décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-François Cordet en qualité de préfet de la région Nord – Pas de Calais, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles Barsacq, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu la demande d'examen au cas par cas relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Carnin reçue le 3 novembre 2014 ;

Considérant que la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Carnin vise à ouvrir à l'urbanisation une zone de 3000 m<sup>2</sup>, située dans l'espace bâti ;

Considérant que le projet n'est pas situé sur une zone à enjeux environnementaux ;

Considérant que la révision allégée n'est pas susceptible d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement ou la santé ;

Sur proposition de la directrice régionale l'environnement, de l'aménagement et du logement, par intérim ;

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>

La révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Carnin n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours :

- dans les deux mois suivant la notification de la présente décision pour le demandeur ;
- dans les deux mois suivant sa publication sur internet pour les tiers.

Ce recours est exercé dans les conditions de droit commun.

Le recours gracieux est à adresser à Monsieur le préfet du Nord, 12 rue Jean Sans Peur 59039 Lille cedex.

Le recours contentieux est à adresser au Tribunal administratif de LILLE, 143, rue Jacquemars Giélée, BP2039 59014 LILLE cedex.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

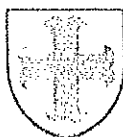
Fait à Lille, le 24 DEC 2014

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général Adjoint,



Guillaume THIRARD.

BAUVIN



Louis-Pascal LEBARGY  
Maire

ARRIVEE  
MAIRIE DE BAUVIN

Q

Référence : MLG/LPL/2017/10/15

BAUVIN le 15 octobre 2014

### ATTESTATION DE LA FORMALITE D'AFFICHAGE

Nous, soussigné, Louis-Pascal LEBARGY, Maire de la commune de BAUVIN, certifions avoir affiché à la porte de la Mairie, ce lundi 13 octobre 2014, la délibération relative à la révision allégée du PLU de la commune de Carnin.

Cet arrêté sera affiché pendant une durée minimale de 30 jours

Fait à BAUVIN  
Le Maire  
Louis-Pascal LEBARGY

